

Règlement du Championnat d'été 2025

-

AS Cormelles Tennis de Table

L'Association Sportive (AS) Cormelles Tennis de Table organise un championnat de tennis de table au cours de l'été 2025.

Le présent règlement a pour objet d'informer les participants des modalités de sa réalisation.

Article 1. Lieu

01

Article 2. Dates

01

Article 3. Conditions de jeu

01

Article 4. Formule

01

Article 5. Horaires

02

Article 6. Inscription

02

Article 7. Règle d'avantage

03

Article 8. Attribution des points, bonifications, et prime d'assiduité

04

Article 9. Classement général

06

Article 10. Récompenses

06

Article 1. Lieu

L'intégralité du championnat se déroule dans la salle de tennis de table située au sein de la halle des sports de la ville de Cormelles-le-Royal (14123), 4 rue de la Pagnolée.



Article 2. Dates

Le championnat se compose de 8 tournois, 6 tournois en simple et 2 tournois en double, s'échelonnant au long de l'été selon le calendrier suivant :

- Le vendredi 11 juillet 2025 : tournoi en simple.
- Le vendredi 18 juillet 2025 : tournoi en simple.
- **Le vendredi 25 juillet 2025 : tournoi en double.**
- Le vendredi 1 août 2025 : tournoi en simple.
- Le vendredi 8 août 2025 : tournoi en simple.
- **Le vendredi 15 août 2025 : tournoi en double.**
- Le vendredi 22 août 2025 : tournoi en simple.
- Le vendredi 29 août 2025 : tournoi en simple.

Article 3. Conditions de jeu

Les tables utilisées sont des Cornilleau 740 ou 640 bleues et les balles des Cornilleau 3* blanches.

Article 4. Formule

Chacun des 6 tournois en simple et des 2 tournois en double constitutifs du championnat donne lieu à :

- Un classement intégral des participants.
- L'application d'une « Règle d'Avantage » (cf. Article 7).
- L'attribution de points comptant pour le classement général du championnat (cf. Article 8).

La simple participation à l'un des tournois vaut inscription au championnat lui-même.

Il n'est pas requis de participer à l'ensemble des tournois ; tous les joueurs figurent au classement général du championnat dès lors qu'ils participent à l'un des 8 tournois qui le compose.

L'organisation et la mise en œuvre des tournois relèvent du responsable de la compétition et peuvent être modulées selon le nombre de participants : déroulement général de l'épreuve, constitution des poules, nombre de manches...

Le championnat d'été ne fait pas l'objet d'une homologation et n'engage pas les points de classement FFTT des participants.

Par ailleurs, l'AS Cormelles Tennis de Table se réserve le droit de reporter ou d'annuler un ou plusieurs tournois du championnat d'été.

Article 5. Horaires

Chaque soir de tournoi, la salle est ouverte aux participant à partir 19h30.

Le pointage ou les inscriptions ont lieu entre 19h30 et 20h00.

Le début du tournoi est prévu à 20h30.

Article 6. Inscription

Conditions requises

Tous les pratiquants de tennis de table peuvent s'inscrire dès l'âge de 12 ans, qu'ils soient licenciés FFTT ou non.

Les mineurs doivent être placés sous la responsabilité d'un parent ou d'un accompagnateur.

Nombre de participants

Le nombre de participants au championnat n'est pas limité.

Les capacités d'accueil de la salle imposent de limiter le nombre de participants à un même tournoi du championnat.

Lorsque 48 participants sont inscrits via la billetterie en ligne ou sur place, les inscriptions sont closes.

Billetterie en ligne

Les joueurs souhaitant participer à l'un des tournois du championnat peuvent s'inscrire via la billetterie mise en ligne sur la plateforme sécurisée de collecte de fonds HelloAsso (<https://www.helloasso.com/associations/as-cormelles-tt>) dans la limite des places disponibles.

Le lien vers la billetterie fait l'objet d'une diffusion sur le site internet et les réseaux sociaux du club le samedi ou le dimanche précédent chacun des tournois du championnat.

La vente des billets prend fin le vendredi matin jour du tournoi à 8h00.

Les joueurs ayant réservé leur place en ligne et ne pouvant pas honorer leur engagement doivent demander l'annulation de leur inscription auprès de l'AS Cormelles Tennis de Table (06.99.69.62.30 ou club@ascormellestt.com) **avant la date de clôture de la billetterie en ligne.**

Ils peuvent alors s'ils le souhaitent obtenir le remboursement de leur inscription ; **passée cette date, toute demande de remboursement sera refusée.**

Inscription sur place

Les joueurs souhaitant participer à l'un des tournois du championnat peuvent choisir de ne pas réserver leur place via la billetterie en ligne et s'inscrire le soir même de la compétition auprès du responsable du tournoi.

Les inscriptions se font alors dans l'ordre d'arrivée des joueurs sur le lieu de la compétition **dans la limite des places restantes.**

Tournois en double

Comme pour les tournois en simple, les paires de joueurs s'inscrivent via la billetterie en ligne ou sur place.

La constitution des paires est établie par les participants eux-mêmes en amont du tournoi et ne relève pas du responsable de l'épreuve.

Coût

Le coût de l'inscription est de 4 euros par tournoi et par personne.

Article 7. Règle d'avantage

Une règle d'avantage s'applique à l'ensemble des parties des tournois, en simple ou en double.

Elle donne lieu à un avantage de points au début de chaque manche d'une partie, au bénéfice du joueur ou de la paire de joueurs dont le classement FFTT est inférieur de plus de 99 points à celui de son adversaire ou de la paire adverse.

Le choix revient au joueur ou à la paire de joueurs de moindre classement de prendre ou non l'avantage de points accordé en début de partie, et ce définitivement pour l'ensemble des manches de la partie à venir.

Calcul de l'avantage

Le classement FFTT retenu est le classement officiel le plus récent, soit le classement de fin de seconde phase pour

les joueurs licenciés au cours de la saison 2024-2025 ou le dernier classement officiel des joueurs anciennement licenciés.

Les joueurs n’ayant jamais été licenciés auprès de la FFTT se voient attribuer un classement de 500 points **pouvant être réévalué à la hausse par le responsable du tournoi si leur niveau de jeu le justifie.**

Le tableau 1 ci-dessous précise les modalités de calcul de l’avantage.

Tableau 1 : Calcul de l’Avantage

Ecart de classement (points FFTT)	0 - 99	100 - 199	200 - 299	300 - 399	400 - 499	500 - 599	600 - 699	700 et plus
Points de départ du moins bien classé	0	+1	+2	+3	+3	+3	+3	+3
Points de départ du mieux classé	0	0	0	0	-1	-2	-3	-4

Tournois en double

En double, le classement en points d’une paire se fait par l’addition des points de classement individuel des deux joueurs et permet ainsi de calculer l’écart de classement entre deux paires adverses par soustraction des deux sommes obtenues.

Article 8. Attribution des points, bonifications, et prime d’assiduité

A l’issue de chacun des 8 tournois du championnat, les joueurs ou les paires de joueurs ayant participé se voient attribuer des points et d’éventuelles bonifications selon leurs places respectives.

Le système d’attribution des points et des bonifications en simple et en double est identique ; les points gagnés en double viennent s’ajouter tels quels aux points de classement général de chacun des joueurs de la paire.

Points

Des points sont d’abord attribués selon le nombre de participants au tournoi (N), dans un ordre décroissant de la première à la dernière place selon la suite présentée dans le tableau 2 ci-dessous.

Tableau 2. Points

Place	1 ^{er}	2 ^e	3 ^e	4 ^e	5 ^e	6 ^e	7 ^e	...	Dernier
Points	N	N-1	N-2	N-3	N-4	N-5	N-6	...	1

Bonifications

Des bonifications sont ensuite attribuées aux 16 premiers du tournoi, telles que précisées dans le tableau 3 ci-dessous.

Elles s'ajoutent aux points précédents et demeurent inchangées quel que soit le nombre de participants au tournoi (inférieur ou supérieur à 16).

Tableau 3. Bonifications

Place	1 ^{er}	2 ^e	3 ^e	4 ^e	5 ^e	6 ^e	7 ^e	8 ^e	9 ^e	10 ^e	11 ^e	12 ^e	13 ^e	14 ^e	15 ^e	16 ^e
Bonus	+30	+25	+22	+19	+17	+15	+13	+11	+9	+7	+6	+5	+4	+3	+2	+1

Exemple pour un tournoi réunissant 20 participants

Le tableau 4 ci-dessous montre l'attribution des points et des bonifications dans ce cas donné pour l'exemple.

Tableau 4. Attribution des points et des bonifications pour 20 joueurs

Place	1 ^{er}	2 ^e	3 ^e	4 ^e	5 ^e	6 ^e	7 ^e	8 ^e	9 ^e	10 ^e	11 ^e	12 ^e	...	18 ^e	19 ^e	20 ^e
Points	20	19	18	17	16	15	14	13	12	11	10	9	...	3	2	1
Bonus	+30	+25	+22	+19	+17	+15	+13	+11	+9	+7	+6	+5	...	x	x	x
Total	50	44	40	36	33	30	27	24	21	18	16	14	...	3	2	1

Prime d'assiduité

Une prime d'assiduité récompense la constance des joueurs à participer régulièrement aux tournois proposés.

Elle est attribuée à l'issue du dernier tournoi du championnat d'été, selon les modalités présentées dans le tableau 5 ci-dessous.

Tableau 5. Primes d'assiduité

Nombre de participations	6 sur 8	7 sur 8	8 sur 8
Prime d'assiduité	20 points	40 points	60 points

Article 9. Classement général

L'addition des points gagnés à l'occasion de l'un ou plusieurs des tournois du championnat d'été permet l'établissement d'un classement général de l'ensemble des joueurs ayant participé ; ce classement est actualisé à l'issue de chaque tournoi et consultable sur le site internet et la page Facebook du club.

Au terme du dernier tournoi, les primes d'assiduité sont ajoutées, le classement général est arrêté et devient définitif.

Un podium est constitué et le premier du classement général obtient le titre de champion de l'été.

Article 10. Récompenses

Des récompenses sont attribuées aux 4 premiers du classement général :

1^{er} → 150 euros de bons Wacksport.

2^{ème} → 100 euros de bons Wacksport.

3^{ème} → 75 euros de bons Wacksport.

4^{ème} → 50 euros de bons Wacksport.